



Provincia
di Bergamo

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027



ORIENTAMENTO AI PERCORSI DI ISTRUZIONE E FORMAZIONE PER GIOVANI E ADULTI DELLA PROVINCIA DI BERGAMO

ORIENTATION VERS LES PARCOURS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION POUR LES JEUNES ET LES ADULTES DE LA PROVINCE DE BERGAME

Provincia di Bergamo

Publication réalisée par :

Settore Pianificazione e Sviluppo - Servizio Istruzione e programmazione della rete scolastica

Directrice : Immacolata Gravallese

Responsable du Service : Anastasia Longaretti

Textes rédigés par Virginia Ratti

Disponible également en anglais, italien, espagnol et arabe
Traductions réalisées par Omnia Language Solutions S.r.l.

En collaboration avec

Ufficio Scolastico Territoriale di Bergamo

CPIA 1 Bergamo

CPIA 2 Treviglio

Couverture réalisée par le personnel du CPIA 1 Bergamo et ses élèves

Décembre 2025

Toute partie de cette publication peut être reproduite, enregistrée ou transmise, en tout ou en partie, par n'importe quel moyen, qu'il soit numérique, électronique, papier, mécanique, d'enregistrement ou autre, sans autorisation écrite, à condition toutefois d'en citer la source.

ORIENTATION VERS LES PARCOURS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION POUR LES JEUNES ET LES ADULTES DE LA PROVINCE DE BERGAME

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027



UN MOT DU PRÉSIDENT DE LA PROVINCIA DI BERGAMO ET DU DIRIGEANT DE L'UFFICIO SCOLASTICO TERRITORIALE

Chères lectrices et chers lecteurs,

La Provincia di Bergamo et l'Ufficio Scolastico Territoriale, en collaboration avec les Centri Provinciali per l'Istruzione degli Adulti di Bergamo e Treviglio, ont le plaisir de vous présenter la nouvelle édition du guide intitulé « Orientation vers les parcours d'éducation et de formation pour les jeunes et les adultes de la Province de Bergame ». Ce document intègre et complète les activités d'orientation déjà en place sur notre territoire et accompagne les jeunes et les adultes dans leur avenir personnel et professionnel.

Les pages de ce guide présentent l'offre des Centri provinciali per l'istruzione degli adulti (CPIA) (Centres provinciaux pour l'éducation des adultes) et des cours du soir, mais aussi des parcours d'Éducation et de Formation Technique Supérieure, des Instituts Techniques Supérieurs, de la formation universitaire, de la formation supérieure artistique, musicale et chorégraphique, ainsi que de la formation continue.

Nous sommes conscients de l'engagement nécessaire pour entreprendre et poursuivre des parcours d'éducation et de formation à tout moment de la vie, mais nous sommes également fermement convaincus qu'il est essentiel de ne jamais cesser d'apprendre et de se tenir à jour, notamment dans un monde comme le nôtre en constante évolution.

Nous souhaitons à tous les lecteurs que ce guide puisse les aider à faire le meilleur choix pour leur présent et leur avenir.

Bonne lecture.

Vincenzo Cubelli

Dirigeant de l'Ufficio
Scolastico Territoriale di Bergamo

Pasquale Gandolfi

Président
de la Provincia di Bergamo

TABLE DES MATIÈRES

<u>AVANT-PROPOS</u>	7
<u>INTRODUCTION</u>	9
LE SYSTÈME D'ÉDUCATION ET DE FORMATION EN ITALIE	9
<u>ÉDUCATION DES ADULTES</u>	11
LE SYSTÈME D'ÉDUCATION DES ADULTES	11
TYPES DE PARCOURS	14
1. Percorsi di primo livello	14
2. Percorsi di secondo livello	17
3. Percorsi di alfabetizzazione e apprendimento della lingua italiana	26
4. Percorsi didattici di ampliamento dell'offerta formativa – Percorsi di garanzia delle competenze	29
<u>ÉDUCATION ET FORMATION POST-DIPLOME</u>	31
IFTS - Éducation et formation technique supérieure	31
ITS ACADEMY - Éducation technologique supérieure	31
FORMATION UNIVERSITAIRE	32
AFAM - Formation supérieure Artistique, Musicale et Chorégraphique	35
<u>FORMATION CONTINUE</u>	36
<u>SERVICES POUR L'EMPLOI ET L'ORIENTATION</u>	37
CENTRI PER L'IMPIEGO	37
INFORMAGIOVANI	39

AVANT-PROPOS

Le développement technologique, la période de crise économique qui a caractérisé ces dernières années, l'évolution des métiers et la nécessité de travailleurs spécialisés ont considérablement modifié le marché du travail et ses exigences.

Ces transformations ont rendu encore plus important le sujet du « lifelong learning », c'est-à-dire la formation continue tout au long de la vie, qui est défini à l'article 4, alinéa 51 de la loi n° 92 du 28.06.2012 (« Dispositions en matière de réforme du marché du travail dans une optique de croissance »), dite également Loi Fornero, comme suit :

« ... toute activité entreprise par des personnes de manière formelle, non formelle ou informelle, à différents stades de la vie, afin d'améliorer les connaissances, les aptitudes et les compétences, dans une optique personnelle, civique, sociale et liée à l'emploi [...] à partir de l'identification et de la reconnaissance du patrimoine culturel et professionnel acquis par les citoyens et les travailleurs au cours de leur histoire personnelle et professionnelle. »

Dans cette optique, la formation à tous les stades de la vie est une opportunité qui doit être garantie à tous, y compris donc aux adultes et pas seulement aux plus jeunes, à chaque étape de leur vie, afin d'améliorer en permanence leurs connaissances et leurs compétences liées au marché du travail et à la participation active à la société.

Les personnes en quête d'un premier emploi ou d'un nouvel emploi peuvent avoir besoin d'acquérir de nouvelles compétences ou qualifications pour gagner en compétitivité sur le marché du travail.

Les personnes qui ont déjà un emploi peuvent avoir besoin, une fois adultes, de se « replonger dans les livres » pour étudier et se former afin de :

- obtenir un diplôme supérieur à celui qu'elles possèdent ;
- accroître leurs aptitudes, leurs connaissances et leurs compétences professionnelles et technologiques pour faire face aux demandes du marché du travail ;
- acquérir un nouveau profil professionnel.

Les personnes venant de l'étranger peuvent avoir besoin de connaître la langue italienne.

Afin de répondre à tous ces besoins complexes et diversifiés, les jeunes et les adultes qui souhaitent reprendre ou poursuivre leur parcours scolaire pour obtenir un diplôme ont accès, dans la province de Bergame, à différentes opportunités.

En voici un bref aperçu.

INTRODUCTION

LE SYSTÈME D'ÉDUCATION ET DE FORMATION EN ITALIE

Le système d'éducation et de formation comprend tous les niveaux d'éducation, de l'éducation de la petite enfance au post-baccalauréat et à l'éducation des adultes.

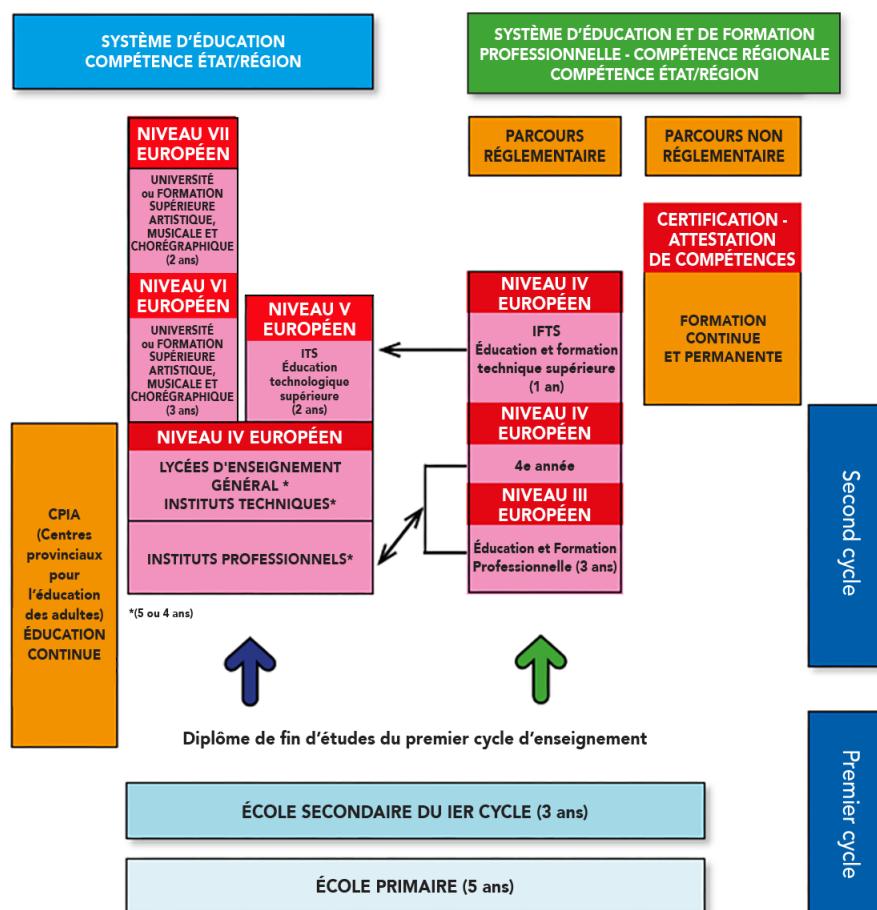
L'éducation est obligatoire pendant 10 ans, de 6 à 16 ans, et comprend :

- 5 ans d'école primaire
- 3 ans d'école d'enseignement secondaire du premier cycle
- 2 ans d'école d'enseignement secondaire du second cycle, qui peuvent également être complétés en suivant les cours régionaux d'Éducation et de formation professionnelle (leFP).

Outre l'instruction obligatoire, tous les jeunes ont un droit/devoir, en termes d'éducation et de formation, de participer à des activités formatives jusqu'à l'âge de 18 ans. Pour satisfaire à cette obligation, chaque jeune peut choisir parmi plusieurs parcours :

- poursuivre ses études en fréquentant une école d'enseignement secondaire ou un cours de trois ans d'éducation et de formation professionnelle, jusqu'à l'obtention d'une qualification d'une durée d'au moins trois ans avant ses dix-huit ans ;
- entrer dans le monde du travail avec un contrat d'apprentissage afin d'obtenir une qualification professionnelle ;
- suivre un cours d'éducation pour adultes.

Voici un schéma récapitulatif du système d'éducation et de formation italien.



Chaque année, la Provincia met à jour le guide intitulé « Atlante delle scelte », un ouvrage conçu pour aider les élèves et les familles à faire un choix éclairé concernant leur parcours de formation et l'établissement scolaire qui leur conviendra le mieux après l'école d'enseignement secondaire du premier cycle. L'édition pour l'année scolaire 2026/2027, réalisée par le Servizio Istruzione e Programmazione du réseau scolaire de la Provincia, présente en détail toutes les possibilités et les filières proposées par le territoire de Bergame : lycées d'enseignement général, instituts techniques ou professionnels, et parcours d'éducation et de formation professionnelle. Le guide est disponible au format papier dans les bureaux provinciaux ou au format numérique via ce lien : [Atlante delle scelte](#).

ÉDUCATION DES ADULTES

LE SYSTÈME D'ÉDUCATION DES ADULTES

Le système d'éducation des adultes (IDA) englobe l'ensemble des activités éducatives visant à obtenir un diplôme à l'âge adulte, afin d'accroître le niveau d'instruction de la population et de garantir le droit à l'apprentissage tout au long de la vie.

Ce type d'offre de formation est financé par des ressources publiques et est gratuit pour les participants.

Les cours d'éducation des adultes, y compris ceux dispensés dans des centres pénitentiaires, sont assurés par les Centri provinciali per l'istruzione degli adulti, les Instituti d'enseignement secondaire techniques, les Instituti professionnels et les lycées d'enseignement général.

CPIA – CENTRI PROVINCIALI PER L'ISTRUZIONE DEGLI ADULTI (CENTRES PROVINCIAUX POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES)

Les CPIA, créés par le décret du Président de la République n° 263 du 29 octobre 2012, sont des instituts d'enseignement autonomes, organisés en réseaux locaux. Ils ont le même niveau d'autonomie que les écoles, c'est-à-dire qu'ils ont leur propre siège, leur propre personnel et leurs propres organes collégiaux.

Les CPIA proposent des programmes correspondant à l'enseignement élémentaire et menant jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, ainsi que des cours de langues pour les immigrés. En effet, les CPIA peuvent dispenser :

- des parcours visant à l'obtention du diplôme de fin d'études du premier cycle d'enseignement ;
- des parcours visant à l'obtention du certificat relatif à l'acquisition des compétences liées à la scolarité obligatoire ;
- des parcours d'apprentissage de la langue italienne.

En outre, les CPIA peuvent étendre leur offre de formation en mettant en place, de manière autonome ou en collaboration avec d'autres organismes institutionnels et non institutionnels, des activités et/ou des cours visant à renforcer les compétences de base, comme des cours d'informatique, de langues étrangères, etc.

Tous les parcours proposés par les CPIA se caractérisent par une organisation flexible permettant de personnaliser les parcours d'études et de reconnaître les acquis. Les élèves peuvent suivre jusqu'à 20 % du nombre total d'heures par l'enseignement à distance.

Les CPIA sont répartis sur l'ensemble du territoire provincial et sont articulés en « réseaux territoriaux de services » structurés sur 3 niveaux :

- *Niveau A – Unité administrative* : comprend un siège central et les lieux de formation de premier niveau ou des sièges associés où sont dispensés les percorsi di primo livello et les percorsi di alfabetizzazione ;
- *Niveau B – Unité d'enseignement* : les CPIA font référence aux établissements scolaires du second cycle qui proposent des percorsi di secondo livello ;
- *Niveau C – Unité de formation* : les CPIA peuvent élargir l'offre de formation grâce à des accords avec les collectivités locales et d'autres organismes publics et privés, notamment des centres de formation agréés par les Regioni.

LISTE DES CPIA DE BERGAME ET SA PROVINCE :

CPIA 1 BERGAMO :

Siège central : **BERGAMO**
(BERGAME)

Sièges associés :

- **VILLONGO**
- **COSTA VOLPINO**
- **GANDINO**

Siège pénitentiaire :
BERGAMO (BERGAME)



Ministero dell'Istruzione e del Merito

C.P.I.A. 1 BERGAMO

C.P.I.A. 2 BERGAMO
Tullio De Mauro

INSTITUTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUES, INSTITUTS PROFESSIONNELS ET LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Dans certains Établissements scolaires d'enseignement secondaire, toujours en référence au décret du Président de la République n° 263/2012, des percorsi di secondo livello (dits cours du soir) sont proposés dans le but d'obtenir le diplôme d'études techniques, d'études professionnelles et d'études générales. Ces cours sont réalisés en collaboration avec le CPIA de référence.

LISTE DES INSTITUTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUI DISPENSENT DES COURS DU SOIR À BERGAME ET SA PROVINCE :

**Institut professionnel
« Alfredo Sonzogni » -**

Nembro

**Institut d'enseignement
secondaire « Archimede » -**
Treviglio

**Institut d'enseignement
secondaire « Betty
Ambiveri » - Presezzo**

**Institut d'enseignement
secondaire « Cesare
Pesenti » - Bergamo
(Bergame)**

**Institut d'enseignement
secondaire « Maironi da
Ponte » - Presezzo**

**Institut d'enseignement
secondaire « Mariagrazia Mamoli » - Bergamo (Bergame)**

Institut d'enseignement secondaire « Serafino Riva » - Sarnico

Institut technique « Giacomo Quarenghi » - Bergamo (Bergame)

Institut technique « Vittorio Emanuele II » - Bergamo (Bergame)

Institut technique industriel « Pietro Paleocapa » - Bergamo (Bergame)



TYPES DE PARCOURS

L'offre du système d'éducation des adultes comprend les parcours suivants :

1. [PERCORSI DI PRIMO LIVELLO](#)
2. [PERCORSI DI SECONDO LIVELLO](#)
3. [PERCORSI DI ALFABETIZZAZIONE E APPRENDIMENTO DELLA LINGUA ITALIANA](#)
4. [PERCORSI DIDATTICI DI AMPLIAMENTO DELL'OFFERTA FORMATIVA – PERCORSI DI GARANZIA DELLE COMPETENZE](#)

1. PERCORSI DI PRIMO LIVELLO

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de parcours menant à l'obtention d'un diplôme de fin d'études du premier cycle d'enseignement et à la certification des compétences de base acquises à la fin de la scolarité obligatoire dans l'éducation professionnelle et technique.

Le diplôme, délivré à l'issue du percorso di primo livello, permet de s'inscrire à des percorsi di secondo livello conduisant à un diplôme de l'école d'enseignement secondaire du second cycle (diploma di Maturità - diplôme du baccalauréat).

Ces parcours sont également utiles pour :

- demander la nationalité italienne ;
- suivre des cours de formation professionnelle (Operatore Socio Sanitario – Auxiliaire de vie/Aide-soignant(e), Estetista – Esthéticien(ne), Cuoco – Cuisinier(ère)...);
- créer sa propre activité ;
- satisfaire à la scolarité obligatoire des mineurs.

Par qui sont-ils organisés ?

Ils sont organisés et réalisés par les Centri Provinciali per l'Istruzione degli Adulti (CPIA).

Comment fonctionnent-ils ?

Les percorsi di primo livello sont divisés en deux périodes d'enseignement :

- **PREMIÈRE PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT**, qui permet d'obtenir le diplôme de fin d'études du premier cycle d'enseignement (ancienne « licenza media »).

Les cours prévoient un total de 400 heures. En l'absence de certificat de fin d'études d'enseignement primaire, le nombre total d'heures peut être augmenté d'un maximum de 200 heures. Ce nombre peut également être utilisé pour l'alfabetizzazione e apprendimento della lingua italiana (alphabétisation et apprentissage de la langue italienne).

Des modules d'italien, d'anglais, de mathématiques, de technologie et d'informatique, de sciences naturelles et d'études sociales sont prévus.

Le diplôme est délivré après la réussite de l'examen d'État de fin d'études du premier cycle d'enseignement. Pour être admis à l'examen, il faut avoir suivi au moins 70 % des heures prévues dans le pacte individuel de formation.

- **SECONDE PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT**, qui sert à consolider les compétences de base et à obtenir la certification des compétences de base liées à la scolarité obligatoire, conformément au décret ministériel 139/2007. Ce parcours permet d'entrer dans les écoles d'enseignement secondaire du second cycle (cours du soir).

Cette période se compose d'un total de 825 heures et, à l'issue du parcours (en suivant au moins 70 % du nombre total d'heures), une certification des compétences acquises est délivrée.

À qui s'adressent-ils ?

- Aux adultes, y compris aux étrangers, qui n'ont pas achevé la scolarité obligatoire ou qui ne possèdent pas de diplôme de fin d'études du premier cycle d'enseignement ;
- Aux adolescents qui ont atteint l'âge de seize ans et qui ne possèdent pas de diplôme de fin d'études du premier cycle d'enseignement ;
- Aux adultes étrangers en âge de travailler, y compris ceux qui possèdent des diplômes obtenus dans leur Pays d'origine, pour suivre des parcours d'apprentissage de la langue italienne.

Les percorsi di primo livello peuvent également être réalisés dans les sièges pénitentiaires pour les détenus adultes.

Comment s'inscrire ?

Les personnes souhaitant s'inscrire aux percorsi di primo livello, généralement entre mai et octobre, doivent présenter une demande d'inscription directement aux sièges de l'unité administrative des CPIA de référence, y compris par l'intermédiaire des « sièges associés ».

La demande peut également être présentée en ligne. Dans ce cas, pour la province de Bergame, il faut remplir le formulaire d'inscription via les liens suivants :

- pour le CPIA 1 Bergamo www.cpiabergamo.edu.it
- pour le CPIA 2 Treviglio www.cpiatreviglio.edu.it

LISTE DES PERCORSI DI PRIMO LIVELLO PROPOSÉS PAR LES CPIA DANS LA PROVINCE DE BERGAME

PREMIÈRE PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT – ANCIENNE « LICENZA MEDIA »			
CPIA de référence	Siège associé	Adresse Lieu de formation	Coordonnées
CPIA 1 BERGAMO	BERGAMO (BERGAME)	BERGAMO – Via Ozanam, 27	035318606
	COSTA VOLPINO	COSTA VOLPINO – Via Aldo Moro, 2 au Complexe scolaire	0355785846
		CLUSONE – Via S. Alessandro, 6 au Complexe scolaire	
	GANDINO	NEMBRO – Piazza Italia, 6 à la Bibliothèque	035545117
		ALBINO – Via Aldo Moro, 51 à l'Institut Romero	
		GAZZANIGA – Via Dante, 30 au Complexe scolaire	

	VILLONGO	VILLONGO – Via Volta, 1 au Complexe scolaire	035925024	
	BERGAMO (BERGAME)	BERGAMO – Via Monte Gleno, 61 à la Maison d'arrêt	035318606	
CPIA 2 TREVIGLIO	TREVIGLIO	TREVIGLIO – Via Caravaggio, 52 à l'Institut Archimede	0363303225	bgmm18600E@istruzione.it
	ALBANO S. ALESSANDRO	ALBANO S. ALESSANDRO – Via Dante Alighieri, 13 au Complexe scolaire	035773509	
	PONTE S. PIETRO	PONTE S. PIETRO – Via Piave, 15 au Complexe scolaire	035463153	
		DALMINE – Via Manzoni, 37 au Complexe scolaire Camozzi	035463153	
	ROMANO DI LOMBARDIA	ROMANO DI LOMBARDIA – Via Belvedere snc à l'Institut Rubini	0363902846	
	VERDELLINO	VERDELLINO – Via Rodari, 10 au Complexe scolaire	035884655	

SECONDE PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT

CPIA de référence	Siège associé	Adresse Lieu de formation	Coordonnées	
CPIA 1 BERGAMO	BERGAMO (BERGAME)	BERGAMO – Via Monte Gleno, 61 à la Maison d'arrêt	035318606	bgmm18500p@istruzione.it
CPIA 2 TREVIGLIO	TREVIGLIO	TREVIGLIO – Via Caravaggio, 52 à l'Institut Archimede	0363303225	bgmm18600E@istruzione.it

2. PERCORSI DI SECONDO LIVELLO (COURS DU SOIR)

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de parcours d'études réalisés le soir pour obtenir un diplôme de l'école d'enseignement secondaire du second cycle (diplôme d'études techniques, d'études professionnelles ou d'études générales).

Les cours du soir ont la même valeur que les cours traditionnels de jour. Les seules différences concernent les horaires des cours et les conditions d'accès.

Ce type de parcours a notamment pour objectif de permettre :

- la reconversion professionnelle des adultes qui sont déjà sur le marché du travail et qui souhaitent progresser dans leur carrière ;
- la réintégration dans le cycle de formation des élèves en situation de décrochage scolaire ainsi que de ceux qui souhaitent poursuivre leurs études, par exemple au niveau universitaire, dans des cours de spécialisation, etc. ;
- l'obtention pour les étrangers d'un diplôme en Italie.

Par qui sont-ils organisés ?

Ils sont mis en place par des Instituts d'enseignement secondaire techniques, professionnels ou généraux qui réalisent également les parcours de jour, en coopération avec les CPIA.

Les établissements scolaires qui proposent des parcours de jour ne proposent pas tous l'équivalent en cours du soir. Par conséquent, pour faire son choix, il est nécessaire de se référer aux parcours approuvés chaque année par la Regione Lombardia.

Comment fonctionnent-ils ?

Ils sont divisés en trois périodes d'enseignement et peuvent être suivis sur 3 ou 5 ans :

- **PREMIÈRE PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT** (1^e et 2^e année), visant à obtenir la certification des deux premières années des parcours généraux, techniques et professionnels, nécessaire pour l'admission aux deux années suivantes des parcours des instituts techniques ou professionnels, en fonction de la filière choisie par l'élève. Elle permet également d'assurer le respect de la scolarité obligatoire et du droit/devoir à l'éducation et à la formation (DDIF).
- **DEUXIÈME PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT** (3^e et 4^e année), visant à acquérir la certification des deux années suivantes des parcours généraux, techniques et professionnels, dans le but d'obtenir une Qualification professionnelle et d'accéder à la dernière année des parcours des instituts techniques ou professionnels, en fonction de la filière choisie par l'élève.
- **TROISIÈME PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT** (5^e année), visant à obtenir le diplôme d'études générales, techniques ou professionnelles, en fonction de la filière choisie par l'élève. La troisième période d'enseignement se termine par un examen d'État permettant d'obtenir le diplôme de la filière choisie.

Chaque période d'enseignement a un nombre total d'heures égal à 70 % de celui des parcours de jour correspondants. Il s'agit donc de parcours scolaires à durée réduite. En outre, pour rendre le nombre d'heures prévu supportable pour l'élève, les crédits de formation déjà acquis peuvent être reconnus (par exemple, participation totale ou partielle à d'autres parcours d'études, activités professionnelles exercées, etc.). Cela permet également de s'inscrire à des classes supérieures à la première et/ou de ne pas suivre toutes les matières.

Les crédits d'études sont reconnus pour :

- les activités professionnelles compatibles avec le parcours scolaire ;
- les certificats de formation professionnelle ;
- les parcours d'auto-apprentissage.

Outre les cours permettant d'obtenir le diplôme de l'école d'enseignement secondaire (études générales, techniques ou professionnelles), certains établissements scolaires organisent également des cours du soir d'une durée de trois ans pour l'Éducation et la formation professionnelle (leFP). La reconnaissance des crédits de formation est également possible pour ces parcours, ce qui permet de réduire le nombre d'heures de formation jusqu'à un maximum de 50 % du nombre total d'heures du parcours.

Les cours du soir sont gratuits.

L'année scolaire commence en septembre/octobre et se termine en juin. Les cours ont principalement lieu en début de soirée ou en soirée. Certains instituts proposent également des cours l'après-midi.

À la fin de leur parcours d'études générales, techniques et professionnelles, les élèves passent l'examen d'État pour obtenir le diplôme de fin d'études, qui leur permet de :

- entrer directement dans le monde du travail ;
- poursuivre leurs études en accédant :
 - à l'université ;
 - aux instituts de haute formation artistique, musicale et chorégraphique ;
 - aux instituts techniques supérieurs ;
 - aux parcours d'éducation et de formation technique supérieure ;
- dans le cas des diplômes techniques et professionnels, poursuivre leurs parcours d'études et de travail prévus pour l'inscription aux ordres des professions techniques.

À la fin de leur parcours d'Éducation et de formation professionnelle, les élèves doivent également passer un examen pour obtenir le certificat de qualification professionnelle de troisième niveau du CEC ou le diplôme professionnel de quatrième niveau du CEC. Ces diplômes offrent les possibilités suivantes :

- entrer dans le monde du travail ;
- en cas de possession d'un diplôme professionnel :
 - poursuivre les études dans le système de l'Éducation Professionnelle afin d'obtenir un diplôme de l'école d'enseignement secondaire, sous réserve que l'établissement scolaire vérifie le niveau de préparation de l'élève pour l'insérer dans la classe appropriée ;
 - poursuivre les parcours d'Éducation et de formation technique supérieure (IFTS).

À qui s'adressent-ils ?

- Aux adultes, y compris aux étrangers, qui ont atteint l'âge de 18 ans et qui possèdent un diplôme de l'école d'enseignement secondaire du premier cycle
- Aux adolescents qui ont atteint l'âge de 16 ans, qui possèdent un diplôme de fin d'études du premier cycle d'enseignement et qui démontrent ne pas pouvoir suivre les cours diurnes

Les percorsi di secondo livello peuvent également être réalisés dans les sièges pénitentiaires pour les détenus adultes.

Les personnes possédant déjà un diplôme de l'école d'enseignement secondaire, même étranger, ou ayant interrompu leurs études peuvent présenter leurs bulletins pour une évaluation des crédits d'études susceptibles d'être reconnus.

APPROFONDISSEMENT

La reconnaissance des diplômes étrangers

Les diplômes étrangers n'ayant aucune valeur légale en Italie, il est nécessaire de demander leur reconnaissance pour exercer une profession, participer à un concours ou poursuivre les études. L'équivalence est le processus par lequel un diplôme (Diplôme de l'École d'Enseignement Secondaire du 1er cycle et Diplôme de l'École d'Enseignement Secondaire du 2^e cycle) obtenu à l'étranger est déclaré correspondant à un diplôme spécifique pouvant être obtenu en Italie.

N.B. Les déclarations d'équivalence sont délivrées uniquement pour les diplômes mentionnés ci-dessus et non pour les licences ou les masters, dont l'équivalence relève de la compétence exclusive des Universités, chacune selon ses propres modalités.

La reconnaissance des diplômes est un besoin croissant qui est étroitement lié aux phénomènes de mobilité et de circulation des personnes.

En Italie, les procédures de reconnaissance peuvent être très articulées et complexes, car elles changent en fonction de plusieurs variables.

Selon l'état actuel de la réglementation (décret législatif n° 297/94, article 379, tel que modifié par l'article 13 de la Loi n° 29 du 25 janvier 2006), la déclaration d'équivalence peut être délivrée aux citoyens des États membres de l'Union Européenne, des États ayant adhéré à l'Accord sur l'Espace économique européen et de la Confédération helvétique, qui ont atteint l'âge de 18 ans (uniquement pour les personnes demandant l'équivalence du diplôme de l'école d'enseignement secondaire du second cycle).

N.B. Les citoyens de pays tiers ne peuvent pas obtenir de déclaration d'équivalence.

Les personnes concernées peuvent demander la délivrance d'une déclaration d'équivalence :

- à l'Ufficio Scolastico Provinciale de leur province de résidence pour les diplômes de fin d'Études de l'Enseignement Secondaire du 1er cycle ;
- à un quelconque Ufficio Scolastico Provinciale pour les diplômes de fin d'Études de l'Enseignement Secondaire du 2^e cycle.

Pour obtenir des informations concernant la reconnaissance des diplômes étrangers, veuillez contacter :

UFFICIO SCOLASTICO REGIONALE PER LA LOMBARDIA – UFFICIO III – AT DI BERGAMO



Area C – Affari Generali

Via Pradello 12, 24121 Bergamo

Tél. : 035 284111

usp.bg@istruzione.it

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions ont généralement lieu entre mai et octobre, directement dans les établissements scolaires proposant des cours du soir, et sont effectuées conformément aux directives définies chaque année dans une circulaire spéciale du Ministère de l'Éducation.

Les cours pour adultes proposés sur le territoire de la province de Bergame sont répertoriés ci-dessous, actualisés selon les dispositions du [Piano regionale dell'offerta formativa](#) et classés par type de formation :

- Enseignement général
- Enseignement technique
- Enseignement professionnel
- Éducation et formation professionnelle régionale (leFP)

avec l'indication des sièges des Établissements scolaires et de formation qui proposent les cours et les références spécifiques à leur emplacement et à leurs coordonnées.

LISTE DES COURS DU SOIR DANS LA PROVINCE DE BERGAME

Type d'enseignement	COURS	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE / DE FORMATION
Général	LICEO DELLE SCIENZE UMANE – Economico sociale	Istituto Superiore « Mariagrazia Mamoli »
Technique	AMMINISTRAZIONE, FINANZA E MARKETING	Istituto Tecnico « Vittorio Emanuele II » Istituto superiore « Maironi da Ponte »
	COSTRUZIONI, AMBIENTE E TERRITORIO	Istituto Tecnico « Giacomo Quarenghi »
	ELETTRONICA ED ELETTROTECNICA – Elettrotecnica	Istituto Tecnico Industriale « P. Paleocapa »
	INFORMATICA E TELECOMUNICAZIONI – Informatica	Istituto Tecnico Industriale « P. Paleocapa » Istituto Superiore « Archimede »
	MECCANICA, MECCATRONICA ED ENERGIA – Meccanica e Meccatronica	Istituto Superiore « Archimede » Istituto Superiore « Betty Ambiveri » Istituto Tecnico Industriale « P. Paleocapa »
	TRASPORTI E LOGISTICA – Costruzione del mezzo opz. costruzioni aeronautiche	Istituto Tecnico « Giacomo Quarenghi »
	TURISMO	Istituto Tecnico « Vittorio Emanuele II »
	ENOASTRONOMIA E OSPITALITÀ ALBERGHIERA	Istituto Professionale « Alfredo Sonzogni »
Professionnel	MANUTENZIONE E ASSISTENZA TECNICA	Istituto Superiore « Cesare Pesenti » Istituto Superiore « Archimede »
	SERVIZI COMMERCIALI	Istituto Superiore « Maironi da Ponte »
	SERVIZI PER LA SANITÀ E L'ASSISTENZA SOCIALE	Istituto Superiore « Mariagrazia Mamoli »
	OPERATORE DELLA RISTORAZIONE – Preparazione degli alimenti e allestimento piatti	Istituto Superiore « Serafino Riva »
IeFP	OPERATORE ELETTRICO – Installazione/manutenzione di impianti elettrici civili	Istituto Superiore « Cesare Pesenti »
	OPERATORE MECCANICO – Lavorazioni meccanica, per asportazione e deformazione	Istituto Superiore « Cesare Pesenti »
	OPERATORE MECCANICO – Saldatura e giunzione dei componenti	Istituto Superiore « Archimede »
	TECNICO AUTOMAZIONE INDUSTRIALE – Installazione e manutenzione di impianti	Istituto Superiore « Cesare Pesenti »
	TECNICO PER LA PROGRAMMAZIONE E GESTIONE DI IMPIANTI DI PRODUZIONE – Sistemi CAD CAM	Istituto Superiore « Cesare Pesenti »

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Les parcours généraux ne préparent pas à une profession, à l'instar des parcours techniques et professionnels. Ils fournissent à l'élève des outils culturels et méthodologiques, lui permettant d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences qui sont adaptées à la poursuite d'études et à l'intégration dans la vie sociale et le monde du travail, et qui correspondent à ses capacités et à ses choix personnels.

Les cours et les sièges présents dans la province de Bergame concernant l'offre de formation générale du soir sont indiqués ci-dessous :

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « MARIAGRAZIA MAMOLI »

Via Brembilla 3, 24129 Bergamo

Tél. : 035 260525

bgis026005@istruzione.it

referente.serale@istitutomamoli.edu.it

www.istitutomamoli.edu.it

- **LICEO DELLE SCIENZE UMANE – Economico sociale**

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

L'enseignement technique forme une base culturelle, scientifique et technologique offrant des résultats d'apprentissage communs à tous les parcours et spécifiques aux filières. Il permet d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires, y compris pour une intégration rapide dans le monde du travail.

Des méthodologies basées sur des ateliers, l'analyse et la résolution de problèmes, ainsi que le développement de projets sont employées.

Ces parcours comprennent une partie théorique importante, mais enseignent également l'application concrète des connaissances, car les diplômés obtiennent une qualification professionnalisante de « technicien ».

Les cours et les sièges présents dans la province de Bergame concernant l'offre de formation technique du soir sont indiqués ci-dessous :

INSTITUT TECHNIQUE « GIACOMO QUARENGHI »

Via Europa 27, 24125 Bergamo

Tél. : 035 319444

bgtl02000t@istruzione.it

www.istitutoquarenghi.edu.it

- **TRASPORTI E LOGISTICA – Costruzione del mezzo opz. costruzioni aeronautiche**
- **COSTRUZIONI, AMBIENTE E TERRITORIO**

INSTITUT TECHNIQUE INDUSTRIEL « PIETRO PALEOCAPA »

Via M. Gavazzeni 29, 24125 Bergamo

Tél. : 035 319388

bgtf010003@istruzione.it

didatticaserale@itispaleocapa.it

www.itispaleocapa.edu.it

- **ELETTRONICA ED ELETROTECNICA – Elettrotecnica**
- **INFORMATICA E TELECOMUNICAZIONI – Informatica**
- **MECCANICA, MECCATRONICA ED ENERGIA – Meccanica e Meccatronica**

INSTITUT TECHNIQUE « VITTORIO EMANUELE II »

Via Lussana 2, 24121 Bergamo

Tél. : 035 237171

bgtd030002@istruzione.it

segreteria.didattica@vittorioemanuele.org

www.vittorioemanuele.edu.it

- **TURISMO**
- **AMMINISTRAZIONE, FINANZA E MARKETING**

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « BETTY AMBIVERI »

Via C. Berizzi 1, 24030 Presezzo (BG)

Tél. : 035 610251

bgis00300c@istruzione.it

www.bettyambiveri.edu.it

- **MECCANICA, MECCATRONICA ED ENERGIA – Meccanica e meccatronica**

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « MAIRONI DA PONTE »

Via C. Berizzi 1, 24030 Presezzo (BG)

Tél. : 035 611400

bgis00800g@istruzione.it

www.maironidaponte.edu.it

- **AMMINISTRAZIONE, FINANZA E MARKETING**

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « ARCHIMEDE »

Via Caravaggio 52, 24047 Treviglio (BG)

Tél. : 0363 48721

bgis004008@istruzione.it

www.isarchimede.edu.it

- **INFORMATICA E TELECOMUNICAZIONI – Informatica**
- **MECCANICA, MECCATRONICA ED ENERGIA – Meccanica e Meccatronica**

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'enseignement professionnel comprend des parcours conçus pour préparer les élèves à entrer directement sur le marché du travail, en leur fournissant les connaissances spécifiques et les compétences pratiques nécessaires pour exercer certaines professions ou certains métiers.

Les parcours professionnels forment les élèves également grâce à des ateliers et à des stages d'orientation et de formation, leur permettent d'acquérir des notions et des compétences de culture générale, et leur offrent ainsi une éducation appropriée, y compris sur les plans linguistique, mathématique, scientifique, technologique, historique et social.

Les cours et les sièges présents dans la province de Bergame concernant l'offre de formation professionnelle du soir sont indiqués ci-dessous :

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « MARIAGRAZIA MAMOLI »

Via Brembilla 3, 24129 Bergamo

Tél. : 035 260525

bgis026005@istruzione.it

referente.serale@istitutomamoli.edu.it

www.istitutomamoli.edu.it

• SERVIZI PER LA SANITÀ E L'ASSISTENZA SOCIALE

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « CESARE PESENTI »

Via Ozanam 27, Bergamo

Tél. : 035 319416

BGRH15000D@istruzione.it

www.istitutopesenti.edu.it

• MANUTENZIONE E ASSISTENZA TECNICA

INSTITUT PROFESSIONNEL « ALFREDO SONZOGNI »

Via Bellini 54, 24027 Nembro (BG)

Tél. : 035 521285

BGRH020009@istruzione.it

serale@alberghierosonzogni.it

www.alberghierosonzogni.it

• ENOGASTRONOMIA E OSPITALITÀ ALBERGHIERA

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « MAIRONI DA PONTE »

Via Berizzi 1, 24030 Presezzo (BG)

Tél. : 035 611400

bgis00800g@istruzione.it

www.maironidaponte.edu.it

• SERVIZI COMMERCIALI

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « ARCHIMEDE »

Via Caravaggio 52, 24047 Treviglio (BG)

Tél. : 0363 48721

bgis004008@istruzione.it

www.isarchimede.edu.it

- **MANUTENZIONE E ASSISTENZA TECNICA**

leFP – ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Système d'Éducation et de Formation Professionnelle (leFP) a pour objectif principal de former les élèves à une profession spécifique, en développant et en transformant leurs aptitudes et leurs intérêts en compétences professionnelles immédiatement exploitable dans le monde du travail, grâce également à un nombre considérable d'heures effectué en alternance.

Les parcours d'éducation et de formation professionnelle sont donc caractérisés par une formation d'ordre général et par une solide base technico-professionnelle qui permet aux élèves de développer, au niveau opérationnel, les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de formation du secteur de production concerné.

Les cours et les sièges présents dans la province de Bergame concernant l'offre de formation leFP du soir sont indiqués ci-dessous :

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « CESARE PESENTI »

Via Ozanam 27, Bergamo

Tél. : 035 319416

BGRII5000D@istruzione.it

www.istitutopesenti.edu.it

- **OPERATORE ELETTRICO – Installazione/manutenzione di impianti elettrici civili**
- **OPERATORE MECCANICO – Lavorazioni meccanica, per asportazione e deformazione**
- **TECNICO AUTOMAZIONE INDUSTRIALE – Installazione e manutenzione di impianti**
- **TECNICO PER LA PROGRAMMAZIONE E GESTIONE DI IMPIANTI DI PRODUZIONE – Sistemi CAD CAM**

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « SERAFINO RIVA »

Via Cortivo 30/32, 24067 Sarnico (BG)

Tél. : 035 914290

bgis02300n@istruzione.it

www.istitutoriva.edu.it

- **OPERATORE DELLA RISTORAZIONE – Preparazione degli alimenti e allestimento piatti**

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE « ARCHIMEDE »

Via Caravaggio 52, 24047 Treviglio (BG)

Tél. : 0363 48721

bgis004008@istruzione.it

www.isarchimede.edu.it

- **OPERATORE MECCANICO – Saldatura e giunzione dei componenti**

3. PERCORSI DI ALFABETIZZAZIONE E APPRENDIMENTO DELLA LINGUA ITALIANA

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de parcours s'adressant aux adultes étrangers et visant à obtenir un diplôme attestant l'acquisition d'un niveau de connaissance de la langue italienne au moins égal au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, élaboré par le Conseil de l'Europe (CECR).

Les cours des Centri Provinciali per l'Istruzione degli Adulti (CPIA) de niveau A2 sont les seuls reconnus par le Ministère de l'Intérieur pour l'obtention d'un titre de séjour « résident longue durée-UE ». Depuis le 09/12/2010, toute personne souhaitant demander ce titre européen doit avoir passé un test d'italien.

Par ailleurs, depuis le 10/03/2012, l'Accord d'intégration est entré en vigueur. Celui-ci prévoit également, parmi les engagements du citoyen étranger, l'acquisition d'un niveau de connaissance de la langue italienne correspondant au niveau A2, soit une maîtrise moyenne ou bonne de la langue italienne qui permet de demander des informations, de savoir se présenter ou de remplir un questionnaire avec des renseignements personnels.

Par qui sont-ils organisés ?

Ils sont organisés et réalisés par les CPIA, qui peuvent également dispenser des cours de langue italienne préparatoires et/ou avancés.

Comment fonctionnent-ils ?

Les percorsi di alfabetizzazione ont une durée maximale de 200 heures et l'activité d'apprentissage est organisée par groupes de niveau.

Il est possible de suivre des modules supplémentaires pour des activités visant à renforcer, consolider et améliorer les compétences.

À la fin des parcours et après vérification des acquis de l'apprentissage, le Certificat de connaissance de la langue italienne de niveau A2 est délivré.

À qui s'adressent-ils ?

- Aux adultes étrangers en âge de travailler, y compris à ceux qui possèdent un diplôme obtenu dans leur Pays d'origine.

Comment s'inscrire ?

Les personnes souhaitant s'inscrire aux percorsi di alfabetizzazione e apprendimento della lingua italiana (parcours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue italienne) doivent présenter une demande d'inscription directement aux sièges de l'unité administrative des CPIA de référence, y compris par l'intermédiaire des « sièges associés ».

La demande peut également être présentée en ligne. Dans ce cas, pour la province de Bergame, il faut remplir le formulaire d'inscription via les liens suivants :

- pour le CPIA 1 Bergamo www.cpiabergamo.edu.it
- pour le CPIA 2 Treviglio www.cpiatreviglio.edu.it

LISTE DES PERCORSI DI ALFABETIZZAZIONE PROPOSÉS PAR LES CPIA DANS LA PROVINCE DE BERGAME

ALFABETIZZAZIONE (ALPHABÉTISATION)			
CPIA de référence	Siège associé	Adresse Lieu de formation	Coordonnées
CPIA 1 BERGAMO	BERGAMO (BERGAME)	BERGAMO – Via Ozanam, 27	035318606
		BERGAMO – Via Codussi, 5 au Complexe scolaire da Rosciate	
		BERGAMO – Via Padre M. Kolbe, 3 à la Paroisse de Loreto	
		BERGAMO – Via Promessi Sposi, 26 à la Bibliothèque Villaggio degli Sposi	
		BERGAMO – Via Rovelli, 32 au Complexe scolaire De Amicis	
		TREVIOLI – Viale Papa Giovanni XXIII, 34 à la Bibliothèque	
		ALMÈ – Via G. Marconi, 12 à la Mairie	
		SANT'OMOBONO TERME – Piazza Cepino, 2 à l'Istituto Maria Consolatrice	
		BERGAMO – Via Monte Gleno, 61 à la Maison d'arrêt	
	COSTA VOLPINO	COSTA VOLPINO – Via Aldo Moro, 2 au Complexe scolaire	0355785846
		CLUSONE – Via S. Alessandro, 6 au Complexe scolaire	
GANDINO	GANDINO	GANDINO – Via Cesare Battisti, 1 au Complexe scolaire	035545117
		GAZZANIGA – Via Dante, 30 au Complexe scolaire	
		ALBINO – Via Aldo Moro, 51 à l'Institut Romero	
		NEMBRO – Piazza Italia, 5 à la Bibliothèque	
	VILLONGO	VILLONGO – Via Volta, 1 au Complexe scolaire	035925024
		VIADANICA – Via Scotti, 1 à la Bibliothèque	
		SARNICO – Via Libertà, 11 au Patronage paroissial	
		CASTELLI CALEPIO (TAGLIUNO) – Via Vittorio Alfieri au Patronage paroissial	

CPIA 2 TREVIGLIO	TREVIGLIO	TREVIGLIO – Via Caravaggio, 52 à l'Institut Archimede	0363303225	bgmm18600E@istruzione.it	
		TREVIGLIO – Via L. da Vinci, 24 au Patronage paroissial Sant'Agostino			
		CARAVAGGIO – Viale Giovanni XXIII au Centro Civico San Bernardino			
		SPIRANO – Via Largo Europa au Siège Municipal			
	ALBANO S. ALESSANDRO	ALBANO S. ALESSANDRO – Via Dante Alighieri, 13 au Complexe scolaire	035773509		
		TRESCORE BALNEARIO – Via Fratelli Calvi, 1 au Centro Zelinda			
		GRUMELLO DEL MONTE – Via 4 Martiri di Lovere, 12/B au Complexe scolaire			
		TELGATE – Piazza Vittorio Veneto, 17 à la Paroisse San Giovanni Battista			
		S. PAOLO D'ARGON – Viale Rimembranza, 41 à la Bibliothèque			
	PONTE SAN PIETRO	PONTE SAN PIETRO – Via Piave, 15 au Complexe scolaire	035463153		
		S. GIOVANNI BIANCO – Via Castelli, 19 à la Sala Polivalente « Mario Giupponi »			
	ROMANO DI LOMBARDIA	ROMANO DI LOMBARDIA – Via Belvedere snc à l'Institut Rubini	0363902846		
		BRIGNANO GERA D'ADDA – Via Locatelli, 3 au Patronage paroissial Don Bosco			
	VERDELLINO	VERDELLINO – Via Rodari, 10 au Complexe scolaire	035884655		
		CISERANO – Via Circonvallazione Est, 172 au Patronage paroissial S. Giovanni Bosco			
		LEVATE – Piazza Duca d'Aosta snc à la Bibliothèque			

4. PERCORSI DIDATTICI DI AMPLIAMENTO DELL'OFFERTA FORMATIVA - PERCORSI DI GARANZIA DELLE COMPETENZE

De quoi s'agit-il ?

Outre les parcours réglementaires, les Centri Provinciali per l'Istruzione degli Adulti (CPIA) proposent des parcours visant au développement des compétences clés en matière de citoyenneté, telles que définies par l'Union Européenne. Réalisés de manière autonome ou en collaboration avec d'autres organismes, ils tiennent compte des besoins liés au contexte culturel, social et économique local. Ils visent à intégrer et enrichir les parcours d'éducation des adultes et à favoriser le développement des compétences de la population adulte.

Les parcours suivants sont notamment organisés :

- parcours pour le développement des compétences numériques (se référant au DigComp)
- parcours pour le développement des compétences en langues étrangères (se référant au CECR européen)
- parcours pour le développement des compétences en langue italienne de niveau B1 (se référant au CECR européen)

Par qui sont-ils organisés ?

Ils sont organisés et réalisés par les CPIA.

Comment fonctionnent-ils ?

Les parcours sont organisés en fonction des demandes d'inscription aux différents sièges des CPIA. Les élèves sont répartis en groupes de niveau en fonction des résultats des tests d'évaluation initiale.

À la fin des parcours, des certificats de participation (pour les cours de base) et des certificats de compétence (pour les cours intermédiaires et avancés) sont délivrés.

À qui s'adressent-ils ?

- À toutes les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans, même si elles ne sont pas de nationalité italienne.

Comment s'inscrire ?

Les personnes souhaitant s'inscrire aux Percorsi di Garanzia delle Competenze doivent faire leur demande d'inscription directement auprès des sièges associés des CPIA.

La demande peut également être présentée en ligne. Dans ce cas, pour la province de Bergame, il faut remplir le formulaire d'inscription via les liens suivants :

- pour le CPIA 1 Bergamo www.cpiabergamo.edu.it
- pour le CPIA 2 Treviglio www.cpiatreviglio.edu.it

**LISTE DES PERCORSI DI AMPLIAMENTO DELL'OFFERTA FORMATIVA PROPOSÉS PAR LES CPIA
DANS LA PROVINCE DE BERGAME**

CPIA de référence	Siège associé	Adresse Lieu de formation	Coordonnées	
LANGUES ÉTRANGÈRES				
CPIA 1 BERGAMO	BERGAMO (BERGAME)	BERGAMO – Via Ozanam, 27	035318606	
	COSTA VOLPINO	COSTA VOLPINO – Via Aldo Moro, 2 au Complexe scolaire	0355785846	
	VILLONGO	VILLONGO – Via Volta, 1 au Complexe scolaire	035925024	
	BERGAMO (BERGAME)	BERGAMO – Via Monte Gleno, 61 à la Maison d'arrêt	035318606	
CPIA 2 TREVIGLIO	TREVIGLIO	TREVIGLIO – Via Caravaggio, 52 à l'Institut Archimede	0363303225	
	ALBANO S. ALESSANDRO	ALBANO S. ALESSANDRO – Via Dante Alighieri, 13 au Complexe scolaire	035773509	
	PONTE SAN PIETRO	PONTE SAN PIETRO – Via Piave, 15 au Complexe scolaire	035463153	
	VERDELLINO	VERDELLINO – Via Rodari, 10 au Complexe scolaire	035884655	
COMPÉTENCES NUMÉRIQUES				
CPIA 1 BERGAMO	BERGAMO (BERGAME)	BERGAMO – Via Monte Gleno, 61 à la Maison d'arrêt	035318606	bgmm18500p@istruzione.it
CPIA 2 TREVIGLIO	TREVIGLIO	TREVIGLIO – Via Caravaggio, 52 à l'Institut Archimede	0363303225	bgmm18600E@istruzione.it
	ALBANO S. ALESSANDRO	ALBANO S. ALESSANDRO – Via Dante Alighieri, 13 au Complexe scolaire	035773509	

ÉDUCATION ET FORMATION POST-DIPLÔME

Une fois le diplôme de l'école d'enseignement secondaire ou le diplôme professionnel obtenu, il est important, pour les personnes qui souhaitent poursuivre leurs études, de s'orienter dans le système complexe de l'offre post-diplôme.

Cette partie du guide a pour but de fournir des informations de base sur les alternatives possibles.

IFTS - Éducation et formation technique supérieure

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de cours annuels gratuits qui forment des professionnels de niveau post-secondaire appelés Techniciens Spécialisés, afin de répondre à la demande provenant du marché du travail public et privé.

Par qui sont-ils organisés ?

Par des groupes d'organismes composés d'entités appartenant aux systèmes de l'éducation, de l'éducation et de la formation professionnelle, de la formation professionnelle, de l'université et du travail. Les cours IFTS peuvent également être organisés par les Fondations ITS Academy.

Comment fonctionnent-ils ?

Les cours sont répartis sur deux semestres : 800/1000 heures de théorie, de pratique et d'ateliers.

Au moins 30 % du nombre total d'heures de cours doit être effectué obligatoirement en entreprise (sous la forme d'un stage, même à l'étranger, ou d'un contrat d'apprentissage).

La présence est obligatoire.

À la fin du parcours, le diplôme délivré est le Certificat de spécialisation technique supérieure (niveau IV du CEC), qui permet d'accéder aux parcours ITS.

À qui s'adressent-ils ?

Aux jeunes et aux adultes sans emploi, qui possèdent :

- un diplôme de l'école d'enseignement secondaire
- un diplôme professionnel de technicien obtenu grâce aux parcours de leFP.

Vous pouvez consulter la liste à jour des [cours IFTS de la province de Bergame](#), avec le détail des parcours IFTS et des sièges où se tiennent les différents cours.

ITS ACADEMY - Éducation technologique supérieure

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de parcours techniques hautement spécialisés, une alternative à l'université, qui se réfèrent à des domaines et des professions considérés comme stratégiques pour le développement industriel et technologique, ainsi que pour la compétitivité du système de production italien.

Les cours ITS répondent à la demande des entreprises qui souhaitent disposer de professionnels indispensables pour promouvoir et soutenir les processus d'innovation. Ils permettent d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences pour travailler dans des contextes avancés sur le plan technologique.

Par qui sont-ils organisés ?

Ils sont réalisés par les Fondations ITS Academy, qui regroupent des Établissements scolaires et de formation, des entreprises, des Universités et des centres de recherche, ainsi que des collectivités locales. Ensemble, ils conçoivent les parcours de formation.

Comment fonctionnent-ils ?

Les parcours durent deux ans et sont généralement divisés en quatre semestres (minimum 1800 heures). Pour certaines professions nécessitant un nombre élevé d'heures de stage en entreprise, des cours d'une durée de six semestres (minimum 3000 heures) peuvent être mis en place.

Au moins 35 % du nombre total d'heures doit se dérouler en entreprise et des périodes de stage à l'étranger peuvent également être organisées.

À la fin du parcours et après avoir réussi les épreuves de contrôle final, on obtient :

- pour les parcours d'une durée de 4 semestres, le Diplôme de spécialisation en technologies appliquées, certifiant l'acquisition de compétences se référant au niveau V du CEC ;
- pour les parcours d'une durée de 6 semestres, le Diplôme de spécialisation supérieur en technologies appliquées, certifiant l'acquisition de compétences se référant au niveau VI du CEC.

Ces deux diplômes sont valables sur l'ensemble du territoire national et sont reconnus au niveau européen.

La présence est obligatoire pendant au moins 80 % de la durée du cours.

À qui s'adressent-ils ?

Aux jeunes et aux adultes qui possèdent :

- un diplôme de l'école d'enseignement secondaire
- un diplôme professionnel (quatrième année) obtenu à l'issue des parcours de quatre ans d'IleFP (Éducation et Formation Professionnelle), suivi d'une Certification IFTS (Éducation et Formation Technique Supérieure).

Une bonne connaissance de l'anglais et de l'informatique est également une condition d'admission préférentielle.

Vous pouvez consulter la liste à jour des cours [ITS Academy de la province de Bergame](#), avec le détail des parcours et des sièges où se tiennent les différents cours.

FORMATION UNIVERSITAIRE

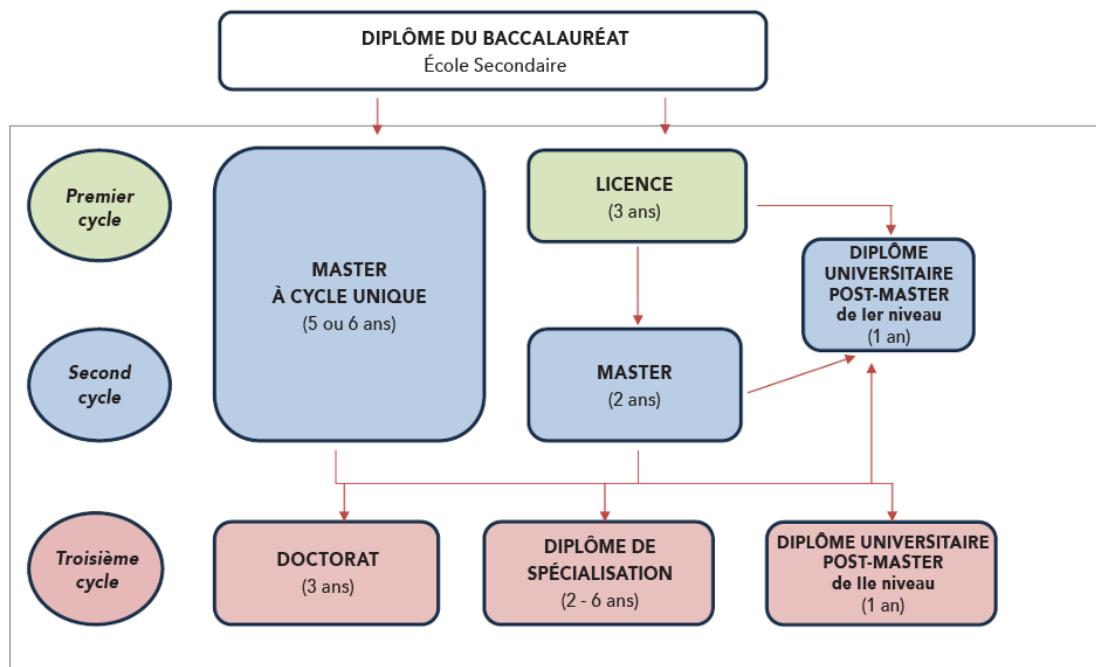
Le monde universitaire italien est composé d'Instituts d'enseignement supérieur répartis en :

- universités publiques ;
- universités non publiques légalement reconnues ;

- universités télématisques non publiques légalement reconnues ;
- écoles ou instituts supérieurs à statut spécial.

Les diplômes ayant une valeur juridique sont délivrés par les Institutions autorisées et agréées par le [Ministero dell'Università e della Ricerca](#).

En Italie, le système universitaire se compose de trois cycles : les principaux diplômes italiens sont la Laurea (1^o ciclo) - Licence (1er cycle), la Laurea magistrale (2^o ciclo) - Master (2e cycle) et le Dottorato di ricerca (3^o ciclo) - Doctorat (3e cycle), auxquels s'ajoutent les cours académiques et leurs diplômes.



1^{er} cycle

LICENCE (3 ans)

Objectif : fournir une maîtrise appropriée des méthodes et des contenus scientifiques généraux.

CFU (Crediti Formativi Universitari - Crédits de Formation Universitaires) : 180 CFU.

Critères d'accès : diplôme de l'école d'enseignement secondaire ou autre diplôme obtenu à l'étranger et reconnu comme valable.

2^e cycle

- **MASTER (2 ans)**

Objectif : fournir une formation de niveau avancé permettant d'exercer des activités hautement qualifiées dans des domaines spécifiques.

CFU (Crediti Formativi Universitari - Crédits de Formation Universitaires) : 120 CFU.

Critères d'accès : licence ou autre diplôme universitaire obtenu à l'étranger et reconnu comme valable.

- **FORMATION DE MASTER À CYCLE UNIQUE (5 ou 6 ans)**

Objectif : fournir une formation de niveau avancé permettant d'exercer des activités hautement qualifiées dans des domaines spécifiques régis par des directives européennes

(Medicina e Chirurgia - Médecine et Chirurgie, Odontoiatria e protesi dentaria - Chirurgie dentaire et prothèses dentaires, Medicina veterinaria - Médecine vétérinaire, Farmacia - Pharmacie, Chimica e tecnologie farmaceutiche - Chimie et technologies pharmaceutiques, Architettura e Ingegneria civile-architettura - Architecture et Ingénierie civile-architecture) ou d'accéder à des professions juridiques (Giurisprudenza - Droit) ou à d'autres professions réglementées par des règles nationales (Scienze della formazione primaria - Sciences de l'éducation primaire, Conservazione e restauro dei beni culturali - Conservation et restauration de biens culturels).

CFU (Crediti Formativi Universitari - Crédits de Formation Universitaires) : 300 (5 ans) - 360 (6 ans).

Critères d'accès : diplôme de l'école d'enseignement secondaire du second cycle ou diplôme obtenu à l'étranger et reconnu comme valable. L'accès peut être soumis à un test d'admission.

- **DIPLÔME UNIVERSITAIRE POST-MASTER DE 1ER NIVEAU** (1 an)

Objectif : offrir la possibilité de se perfectionner sur le plan scientifique ou de suivre une haute formation continue et récurrente, en complément d'un programme d'études correspondant.

CFU (Crediti Formativi Universitari - Crédits de Formation Universitaires) : 60 CFU.

Critères d'accès : licence ou autre diplôme universitaire obtenu à l'étranger et reconnu comme valable.

L'admission peut être soumise à d'autres conditions.

3e cycle

- **DOCTORAT** (3 ans)

Objectif : fournir les compétences nécessaires pour exercer des activités de recherche hautement qualifiée dans les domaines scientifique et productif.

Critères d'accès : master italien ou étranger. Des tests d'admission sont prévus.

- **DIPLÔME UNIVERSITAIRE POST-MASTER DE 2E NIVEAU** (1 an)

Objectif : perfectionnement de la formation universitaire.

CFU (Crediti Formativi Universitari - Crédits de Formation Universitaires) acquis : au moins 60 CFU.

Critères d'accès : licence ou master.

- **DIPLÔME DE SPÉCIALISATION** (2 - 6 ans)

Objectif : fournir les connaissances et les aptitudes pour des fonctions requises dans l'exercice d'activités professionnelles particulières.

Critères d'accès : être titulaire d'un master et réussir un concours public.

Pour obtenir des informations concernant l'offre de formation universitaire proposée dans la province de Bergame, veuillez contacter :

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI BERGAMO

Via Salvecchio 19, 24129 Bergamo

Tél. 035 2052111

orientamento.pnrr@unibg.it

www.unibg.it

AFAM - Haute Formation Artistique, Musicale et Chorégraphique

Le système de la Haute Formation Artistique, Musicale et Chorégraphique (AFAM) comprend les institutions artistiques et musicales italiennes reconnues par le [Ministero dell'Università e della Ricerca](#). Les Académies des beaux-arts (publiques et également reconnues), l'Académie nationale de danse, l'Académie nationale d'art dramatique, les ISIA (Instituts supérieurs pour les industries artistiques) et les Conservatoires et Instituts supérieurs de musique en font partie.

Il s'agit d'institutions qui mènent des activités de formation, de production et de recherche dans divers domaines artistiques : les arts visuels, musicaux, scéniques, chorégraphiques, dramatiques, du spectacle et du design.

À l'instar du système universitaire italien, le système de l'AFAM est organisé en trois cycles, chacun correspondant à des programmes d'études spécifiques, caractérisés par des objectifs de formation, des critères d'accès, des durées, des modes d'acquisition des crédits de formation académiques et des diplômes de fin d'études délivrés différents.

Le diplôme délivré est également considéré comme équivalent, c'est-à-dire comparable aux diplômes universitaires.

Pour accéder à ces programmes d'études, il est parfois nécessaire de passer un test d'admission, car le nombre de places est limité pour certains d'entre eux. Il faut donc vérifier les modes d'accès et l'obligation ou non d'assister aux cours pour chaque programme.

Les Institutions AFAM présentes dans la province de Bergame sont indiquées ci-dessous :

POLITECNICO DELLE ARTI DI BERGAMO « G. DONIZETTI – G. CARRARA »

<https://www.poliartibg.it/>

qui, depuis 2023, intègre

✓ **ACADEMIA DI BELLE ARTI « G. CARRARA »**

P.zza G. Carrara 82/d, 24121 Bergamo

Tél. 035 399563

accademia@poliartibg.it

✓ **CONSERVATORIO « GAETANO DONIZETTI »**

Via Don Luigi Palazzolo 88, 24122 Bergamo

Tél. 035 237374

info.conservatorio@poliartibg.it

FORMATION CONTINUE

Pour les adultes qui souhaitent compléter leur formation et acquérir des compétences professionnelles exploitables sur le marché du travail, de nombreuses opportunités sont proposées dans la région Lombardie.

L'offre se distingue notamment par certains éléments :

- reconnaissance ou non du cours par la Regione Lombardia ;
- statut professionnel (employé ou sans emploi) ;
- diplôme requis pour l'accès ;
- certification délivrée à la fin du parcours ;
- caractère payant ou gratuit du cours.

Les cours proposés :

- sont destinés aux élèves majeurs,
- permettent d'acquérir des compétences professionnelles directement exploitables sur le marché du travail,
- ont pour but de faciliter la réinsertion professionnelle des personnes ayant quitté le monde du travail et souhaitant retrouver un emploi,
- visent à favoriser l'amélioration et la croissance professionnelle des personnes qui ont déjà un emploi, dans une perspective d'apprentissage tout au long de leur vie.

Les cours sont dispensés par des organismes agréés par la Regione Lombardia.

Pour identifier le cours de formation qui convient le mieux aux besoins de chaque élève et connaître les références de l'organisme dispensant le cours, veuillez consulter le [Catalogo aggiornato dell'offerta formativa \(Catalogue à jour de l'offre de formation\)](#) pour les travailleurs et les personnes sans emploi, disponible sur le site Internet de la Regione Lombardia.

SERVICES POUR L'EMPLOI ET L'ORIENTATION

Pour obtenir des informations concernant la recherche d'un emploi et/ou d'un parcours de formation, ainsi que pour accéder aux différentes opportunités décrites dans ce guide, vous pouvez vous adresser aux nombreux services publics et privés présents sur le territoire provincial, tels que les Centri per l'impiego et les Informagiovani.

CENTRI PER L'IMPIEGO

De quoi s'agit-il ?

Les Centri per l'impiego (Cpi) sont des organismes publics agréés qui fournissent gratuitement des services qualifiés en matière d'emploi. Les citoyens peuvent s'y adresser pour rechercher un emploi, participer à des mesures de politique active régionales et nationales et obtenir les documents nécessaires à l'obtention du « statut de demandeur d'emploi ».

Par qui sont-ils gérés ?

Les Centri per l'impiego (Cpi) sont gérés par la Provincia di Bergamo.

Quels services offrent-ils ?

• SERVICES AUX CITOYENS :

- Accueil et prise de contact avec les demandeurs d'emploi
- Assistance à la délivrance de la Dichiarazione di Immediata Disponibilità al Lavoro (DID)
- Vérification et certification du statut professionnel
- Évaluation des compétences
- Accès au système Dote* national et régional (Programme GOL)
- Stipulation du Patto di Servizio Personalizzato (PSP)
- Orientation de base, spécialisée et de groupe
- Ateliers de recherche active, rédaction d'un Curriculum Vitae et préparation aux entretiens d'embauche
- Aide à l'insertion/réinsertion professionnelle
- Initiation à la formation et à la reconversion professionnelle (en réseau avec des organismes de formation agréés)
- Initiations à la sélection dans les administrations publiques pour des postes et des fonctions pour lesquels la scolarité obligatoire est la seule exigence
- Conseils sur les services du Réseau EURES pour la recherche d'un emploi en Europe
- Informations et soutien à l'emploi indépendant

• SERVICES AUX ENTREPRISES :

- Informations concernant les avantages, les aides à l'embauche et les politiques actives de l'emploi
- Formalités relatives aux Comunicazioni obbligatorie delle imprese (COB)
- Mise en correspondance de l'offre et de la demande d'emploi, publication d'annonces et présélection des candidats
- Activation de stages extrascolaires
- Accès au système Dote national et régional

- **SERVICES POUR LE PLACEMENT CIBLÉ**:

- Inscription au placement ciblé dans les Cpi
- Conseil aux entreprises concernant les formalités prévues par la réglementation (loi 68/99)
- Évaluation du potentiel
- Mise en correspondance de l'offre et de la demande d'emploi
- Gestion du système Dote unique pour l'emploi des personnes en situation de handicap
- Système Dote Impresa : remboursement des stages extrascolaires, avantages et aides à l'embauche
- Projets dédiés à des catégories spécifiques dans le cadre du Piano Provinciale Disabili

- **SERVICES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**:

- Orientation professionnelle pour les étudiants en situation de handicap ou de fragilité qui fréquentent les trois dernières années d'un institut de l'enseignement secondaire du second cycle – segreteria.pianodisabili@provincia.bergamo.it
- « CPI SCHOOL LAB » : orientation adressée aux élèves de Terminale des instituts de l'enseignement secondaire du second cycle pour l'insertion sur le marché du travail
- segreteria.cpischoollab@provincia.bergamo.it

* Système introduit par la Région Lombardie pour favoriser l'emploi et accompagner les travailleurs dans l'insertion et la réinsertion professionnelle ou dans la reconversion professionnelle.

Où se trouvent-ils ?

Les Centri per l'impiego (Cpi) sont situés dans les lieux stratégiques suivants du territoire provincial :

- Albino
- Bergamo (Bergame)
- Clusone
- Grumello del Monte
- Lovere
- Ponte San Pietro
- Romano di Lombardia
- Trescore Balneario
- Treviglio
- Zogno

Chacun d'eux est responsable d'une zone de compétence comprenant plusieurs municipalités. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page Internet dédiée aux sièges des Centri per l'impiego de la province de Bergame www.provincia.bergamo.it.



INFORMAGIOVANI

De quoi s'agit-il ?

Les Informagiovani sont des services d'information et d'orientation à destination des pré-adolescents, des adolescents et des jeunes. Ils s'efforcent de soutenir et d'accompagner les choix liés à l'avenir scolaire, formatif et professionnel, mais aussi de fournir des conseils sur les opportunités offertes par le volontariat, la mobilité internationale et la citoyenneté active.

Par qui sont-ils gérés ?

Il s'agit de services publics, généralement sous la responsabilité des autorités municipales, provinciales ou territoriales, gérés par du personnel qualifié appartenant aux entités elles-mêmes ou provenant d'entités du secteur tertiaire. Le personnel est composé d'experts en processus d'information et d'orientation, en conseils pédagogiques et d'orientation, en innovation sociale et en marché du travail local, ainsi qu'en communication et réseaux sociaux. Chaque professionnel intervient de manière différente dans l'organisation et la gestion des projets mis en place.

Comment fonctionnent-ils ?

Pour les Informagiovani, il est essentiel de développer des réseaux sur le territoire afin de travailler efficacement avec les écoles d'enseignement secondaire du premier et second cycle, les organismes de formation, les agences pour l'emploi, les organismes et associations de volontariat, ainsi que toutes les autres entités qui contribuent, de près ou de loin, aux choix des adolescents et des jeunes ou les favorisent. Outre les familles et les jeunes, les Informagiovani rencontrent donc des enseignants, des éducateurs et d'autres adultes de référence qui jouent un rôle actif dans l'élaboration du projet de vie des nouvelles générations.

Le réseau des Informagiovani sur le territoire de Bergame

Il existe plusieurs Informagiovani actifs sur le territoire de la province de Bergame qui collaborent à divers objectifs dans l'optique croissante d'une connexion et d'un partage des projets. La page Internet de la Provincia di Bergamo [Gli Informagiovani per l'orientamento](#) fournit des informations sur les Informagiovani présents sur notre territoire.

Sources

Décret ministériel n° 139 du 22 août 2007 « *Règlement portant sur les règles en matière de scolarité obligatoire, conformément à l'article 1, alinéa 622 de la loi n° 296 du 27 décembre 2006* »

Loi n° 92 du 28 juin 2012 « *Dispositions en matière de réforme du marché du travail dans une perspective de croissance* »

Décret du Président de la République n° 263 du 29 octobre 2012 « *Règlement portant sur les règles générales de redéfinition de la structure organisationnelle pédagogique des Centres d'éducation pour adultes, y compris les cours du soir, conformément à l'article 64, alinéa 4 du décret-loi n° 112 du 25 juin 2008, converti, par des amendements, en la loi n° 133 du 6 août 2008* »

Décret de la Regione Lombardia n° 15823 du 6 novembre 2025 « *Plan régional des services du système éducatif d'enseignement et de formation – offre de formation 2026/2027* »

Circulaire ministérielle sur les inscriptions aux écoles de tout cycle et de tout degré

Circulaire ministérielle sur les inscriptions aux parcours d'éducation des adultes

Références Internet

- www.provincia.bergamo.it
- www.mim.gov.it/web/bergamo
- www.cpiabergamo.edu.it
- www.cpiatreviglio.edu.it
- www.mim.gov.it
- www.mur.gov.it
- www.regione.lombardia.it
- www.unibg.it
- www.poliartibg.it

PROVINCIA DI BERGAMO

Settore Pianificazione e Sviluppo

Servizio Istruzione e programmazione della rete scolastica

Via T. Tasso, 8 Bergamo

segreteria.istruzione@provincia.bergamo.it



**Provincia
di Bergamo**